



Prélèvements ongulés sauvages saison 2018-2019

Cette année, les prélèvements du cerf élaphe, du cerf sika et du daim sont en augmentation. Ceux du chevreuil sont quasiment stables et ceux du sanglier, du chamois, de l'isard et du mouflon sont en baisse.

	Attributions	Prélèvements
Cerf	95 786	65 275
Chevreuil	674 551	586 462
Sanglier	/	747 367
Chamois	16 725	12 407
Isard	3 541	2 608
Mouflon	4 249	2 784
Daim	3 500	1 331
Cerf sika	182	90

Données issues du réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs et de l'ONCFS. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations – voire des approximations – à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.



Pour le cerf, bien que les attributions soient en baisse cette saison, les prélèvements sont toujours en hausse depuis 2014 (+ 4,6 % cette année). Le taux de réalisation est de 68,1 %.



Pour le chevreuil, les prélèvements sont quasiment les mêmes que la saison précédente.



Pour le sanglier, après 5 saisons d'augmentation, les prélèvements nationaux sont en baisse (- 1,5 %). Mais ils dépassent, pour la seconde année consécutive, la barre des 700 000 têtes.



Pour le chamois, les prélèvements sont en légère baisse par rapport à la saison précédente (- 2,3 %). Le taux de réalisation baisse lui aussi, passant de 81,1 % à 74,2 %.



Pour le mouflon, cette année, l'espèce est prélevée dans 25 départements (30 étaient concernés la saison précédente). Après deux années de hausse, le prélèvement national est en baisse de 14,4 % et le taux de réalisation passe de 75,4 % à 65,5 %.



Pour l'isard, les prélèvements sont en diminution (- 3,8 %) et le taux de réalisation (73,7 %) baisse pour la quatrième saison consécutive.



Pour le daim, l'espèce est prélevée dans 53 départements. Cette année, les prélèvements sont de nouveau en augmentation (+ 8,1 %).



Pour le cerf sika, seuls 12 départements sont concernés par cette espèce cette année. Bien que les attributions soient en forte baisse, les prélèvements sont en hausse de 32,4 %.

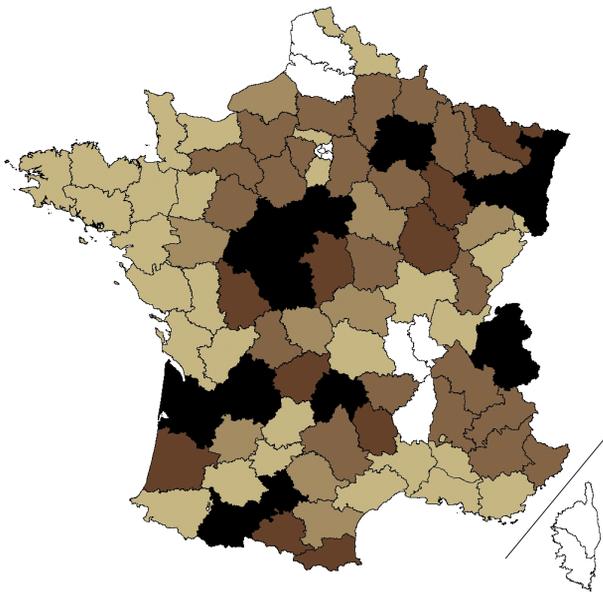
Le cerf

Cervus elaphus

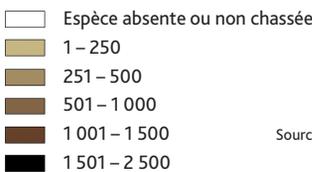


© B. Hamann

Prélèvements départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total attributions : 95 786
Total prélèvements : 65 275
Taux de réalisation : 68,1 %

En hausse (plus de 20 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Var (+ 112 %), la Mayenne (+ 62 %), la Gironde (+ 52 %), le Nord (+ 41 %), le Doubs (+ 31 %), la Haute-Savoie (+ 28 %), l'Ain (+ 27 %), l'Aisne et la Meuse (+ 25 %), le Maine-et-Loire (+ 23 %) et les Landes (+ 21 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Alpes-Maritimes (- 19 %), l'Ariège (- 17 %), l'Yonne (- 16 %), la Moselle (- 15 %), la Drôme et le Vaucluse (- 13 %) et l'Aube (- 12 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Progression sur 1 an : + 4,6 %
Progression sur 10 ans : x 1,3
Progression sur 20 ans : x 2

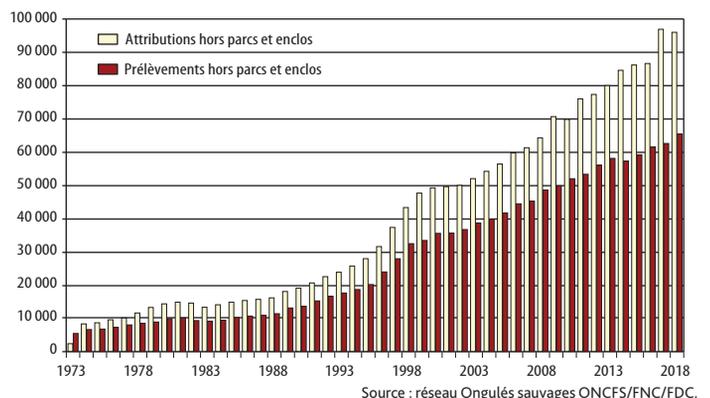
Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 1 500 cerfs dans quinze départements : le Cantal (2 193), la Savoie (2 191), l'Indre-et-Loire (2 181), la Haute-Garonne (2 061), le Loir-et-Cher (2 045), la Gironde (2 024), l'Indre (2 015), le Bas-Rhin (1 953), les Hautes-Pyrénées (1 944), le Haut-Rhin (1 865), la Dordogne (1 787), le Loiret (1 773), la Haute-Savoie (1 747), la Marne (1 695) et les Vosges (1 527).

Le prélèvement national aux 100 ha boisés est de 0,37* cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée.

L'Indre (1,8), l'Eure-et-Loir, la Haute-Garonne et l'Indre-et-Loire (1,4) et la Vienne (1,3) ont les densités de prélèvements les plus élevées aux 100 ha boisés.

* Valeur calculée d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN (les saisons précédentes, cette valeur était calculée d'après les données de l'enquête Teruti-Lucas de 2006).



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

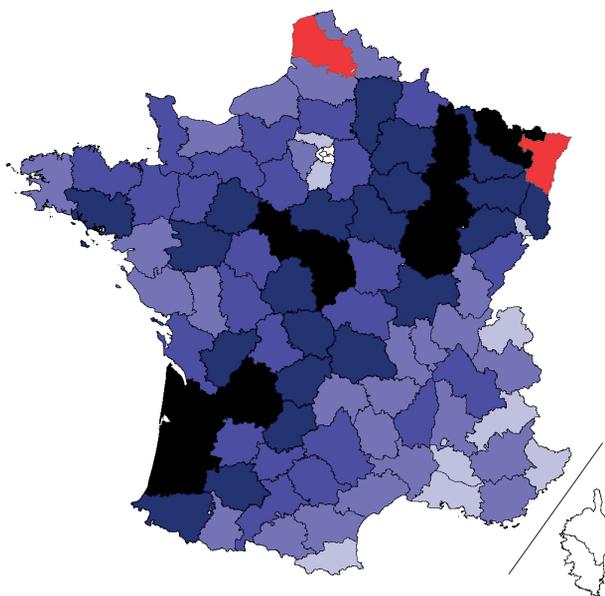
Le chevreuil

Capreolus capreolus

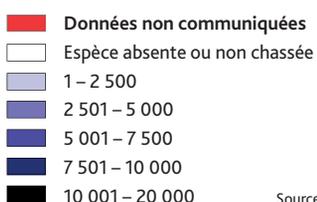


© B. Hamann

Prélèvements départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Bas-Rhin non pris en compte (24 369 attributions).

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans neuf départements : la Moselle (16 651), la Dordogne (15 494), les Landes (14 316), la Haute-Marne (12 348), la Gironde (12 234), le Cher (11 868), le Loir-et-Cher (11 385), la Côte-d'Or (11 130) et la Meuse (10 609).

Le prélèvement national est de 1,07 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,29* chevreuils aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans la Moselle (2,7), le Haut-Rhin (2,4), la Haute-Marne (2,0) et la Meurthe-et-Moselle (1,9).

* Valeur calculée d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN (les saisons précédentes, cette valeur était calculée d'après les données de l'enquête Teruti-Lucas de 2006).

Total attributions : 674 551
Total prélèvements* : 586 462
Taux de réalisation : 86,9 %

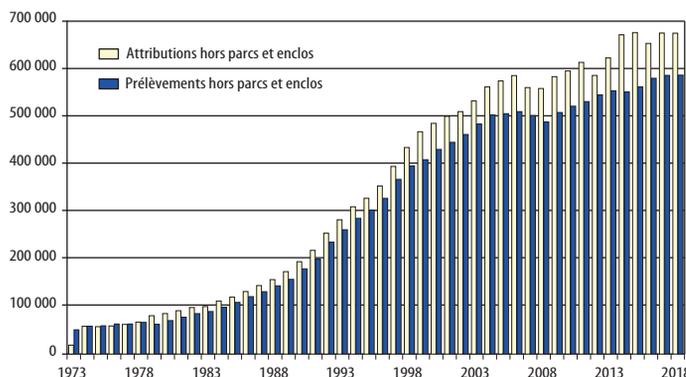
* Les prélèvements du Pas-de-Calais et du Bas-Rhin ont été estimés à partir de leurs données d'attribution et du taux de réalisation national moyen.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Manche (+ 18 %), les Deux-Sèvres (+ 17 %) et la Mayenne (+ 12 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Vaucluse (- 25 %), les Alpes-Maritimes (- 21 %), la Vienne (- 20 %), le Haut-Rhin (- 19 %), la Drôme (- 17 %) et le Lot-et-Garonne (- 11 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Progression sur 1 an : + 0,1 %
Progression sur 10 ans : x 1,2
Progression sur 20 ans : x 1,4



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

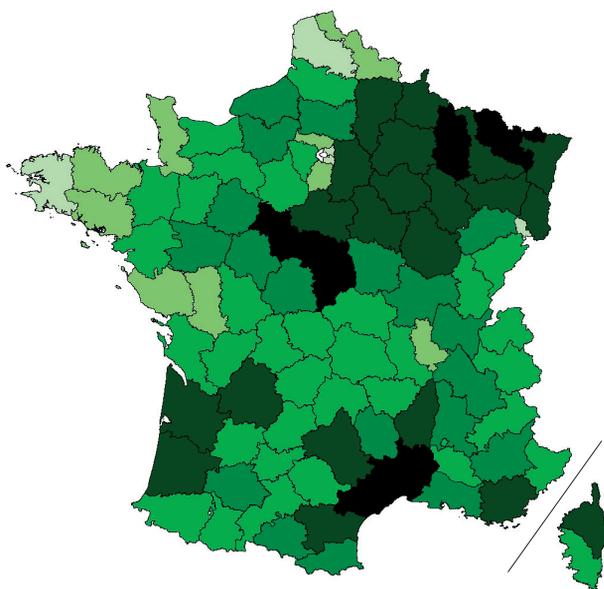
Le sanglier

Sus scrofa

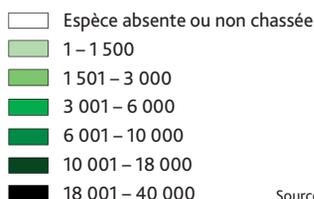


© P. Matzke

Prélèvements départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total réalisations : 747 367

Prélèvement départemental moyen : 7 951

Prélèvement départemental médian : 5 970

En forte hausse (plus de 30 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Loire-Atlantique (+ 46 %), le Finistère (+ 38 %), le Nord (+ 33 %) et la Nièvre (+ 32 %).

En baisse (plus de 30 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Hautes-Alpes et la Drôme (– 52 %), les Alpes-de-Haute-Provence (– 42 %), la Corse du Sud et la Lozère (– 40 %), l'Ardèche et le Vaucluse (– 38 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Progression sur 1 an : – 1,5 %

Progression sur 10 ans : x 1,5

Progression sur 20 ans : x 2,4

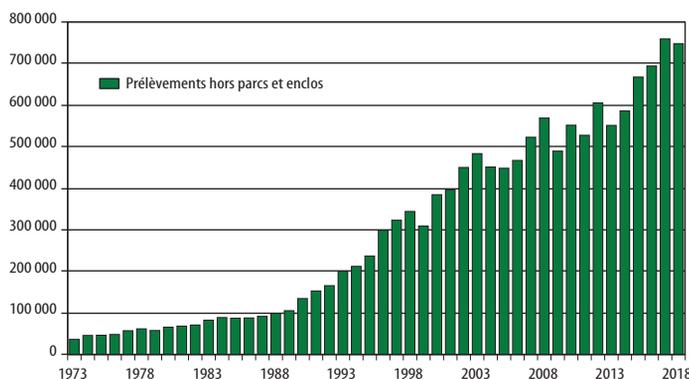
Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 15 000 sangliers dans dix départements : le Loir-et-Cher (23 990), la Moselle (23 824), le Gard (23 746), la Meuse (20 220), l'Hérault (18 800), le Cher (18 009), le Bas-Rhin (17 567), l'Ardèche (16 297), la Marne (16 209) et le Loiret (15 835).

Le **prélèvement national** est de 1,36 sanglier aux 100 ha totaux et de 4,19* sangliers aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (4,0), la Moselle (3,8), le Loir-et-Cher et le Bas-Rhin (3,7) et le Haut-Rhin (3,5).

* Valeur calculée d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN (les saisons précédentes, cette valeur était calculée d'après les données de l'enquête Teruti-Lucas de 2006).

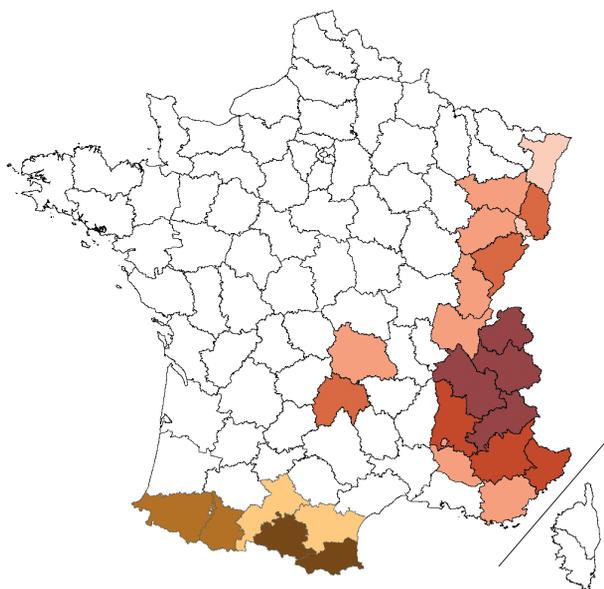


Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

L'isard et le chamois

Rupicapra pyrenaica et *Rupicapra rupicapra*

Prélèvements départementaux



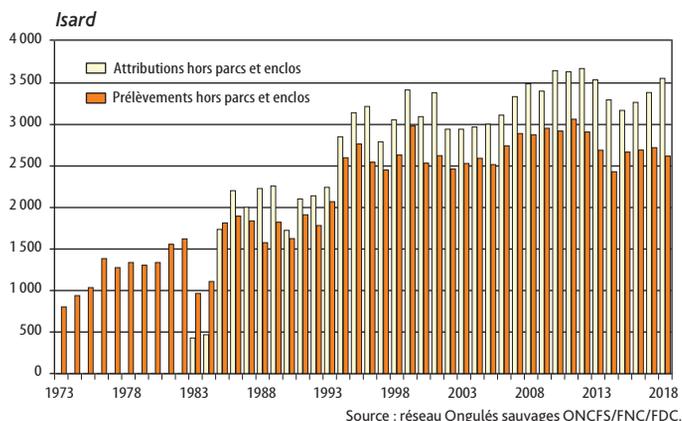
Réalisations hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 500 isards dans deux départements : les Pyrénées-Orientales (893) et l'Ariège (630).



Isard
© J.-L. Crampe



Chamois
© V. Holtz

	Isard	Chamois
Total attributions	3 541	16 725
Total prélèvements	2 608	12 407
Taux de réalisation	73,7 %	74,2 %

Isard

En hausse : l'Aude (+ 12 %), les Hautes-Pyrénées (+ 4 %) et l'Ariège (+ 1 %).

En baisse : la Haute-Garonne (- 15 %), les Pyrénées-Orientales (- 11 %) et les Pyrénées-Atlantiques (- 2 %).

Chamois

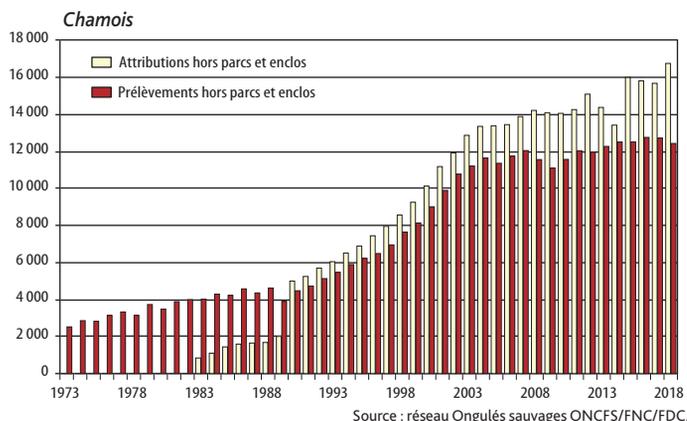
En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Puy-de-Dôme (+ 44 %), le Cantal (+ 22 %), le Doubs (+ 15 %), l'Ain (+ 14 %) et les Vosges (+ 12 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Drôme (- 29 %), les Alpes-Maritimes (- 15 %) et le Var (- 10 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

	Isard	Chamois
Progression sur 1 an	- 3,8 %	- 2,3 %
Progression sur 10 ans	x 0,9	x 1,1
Progression sur 20 ans	x 0,9	x 1,5

Les prélèvements sont supérieurs à 1 000 chamois dans cinq départements : la Savoie (2 481), l'Isère (1 836), les Hautes-Alpes (1 825), la Haute-Savoie (1 823) et les Alpes-de-Haute-Provence (1 443).



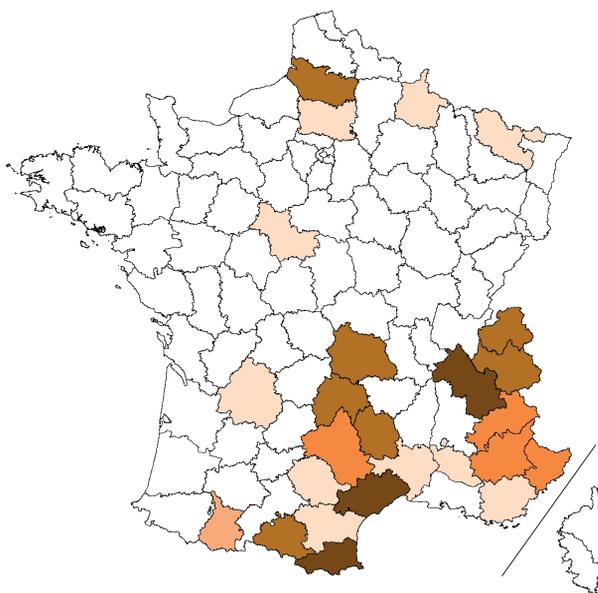
Le mouflon

Ovis gmelini musimon x Ovis sp.

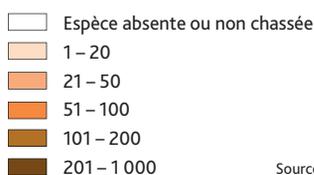


© D. Maillard/ONCFS

Prélèvements départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total attributions : 4 249
Total prélèvements : 2 784
Taux de réalisation : 65,5 %

Disparition (par rapport à la saison précédente) : les Bouches-du-Rhône, la Creuse, la Drôme, la Haute-Marne et les Pyrénées-Atlantiques.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Lozère (+ 36 %), l'Aveyron (+ 31 %) et la Somme (+ 17 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Cantal (- 38 %), les Alpes-Maritimes (- 37 %), les Pyrénées-Orientales (- 27 %), les Alpes-de-Haute-Provence (- 26 %), l'Isère (- 25 %), les Hautes-Alpes (- 22 %) et les Hautes-Pyrénées (- 17 %).

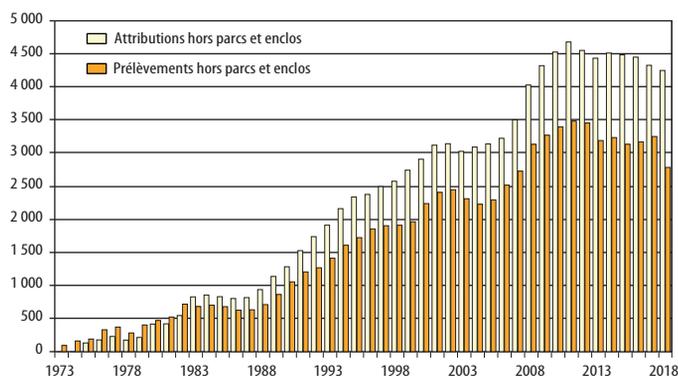
Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 200 mouflons dans trois départements : l'Hérault (543), l'Isère (447) et les Pyrénées-Orientales (356).



Progression sur 1 an : - 14,4 %
Progression sur 10 ans : x 0,9
Progression sur 20 ans : x 1,4



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

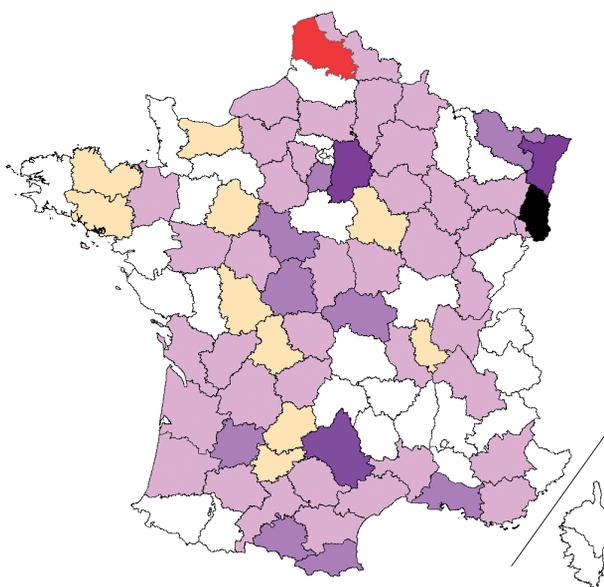
Le daim

Dama dama

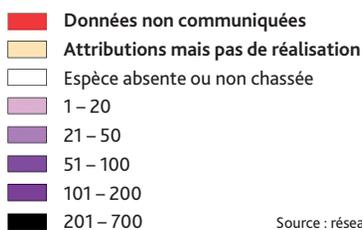


© P. Matzke

Prélèvements départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 50 daims dans quatre départements : le Haut-Rhin (446), le Bas-Rhin (144), la Seine-et-Marne (105) et l'Aveyron (57).



Total réalisations* : 1 331
Prélèvement départemental moyen : 21**
Prélèvement départemental médian : 6

* les prélèvements du Pas-de-Calais ont été estimés à partir de leurs données d'attribution et du taux de réalisation national moyen.

** la moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution sur cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : l'Aube, la Charente-Maritime, la Côte-d'Or, l'Eure, la Haute-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, le Jura, la Loire et les Vosges.

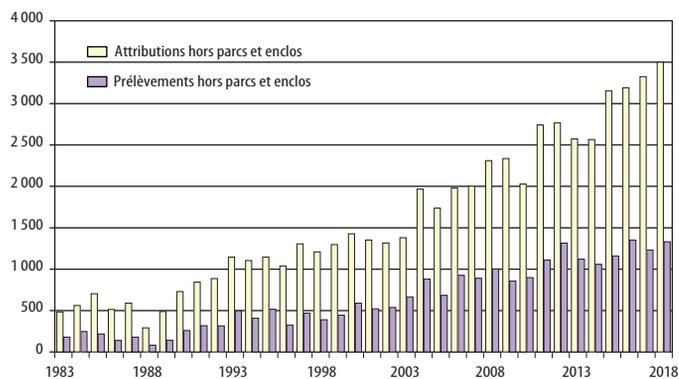
Disparition (par rapport à la saison précédente) : le Calvados, les Côtes-d'Armor, la Loire-Atlantique, les Pyrénées-Atlantiques, le Rhône, la Saône-et-Loire, les Deux-Sèvres, le Tarn-et-Garonne et la Vienne.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Moselle (+ 34 %) et la Seine-et-Marne (+ 17 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Ariège (– 14 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Progression sur 1 an : + 8,1 %
Progression sur 10 ans : x 1,6
Progression sur 20 ans : x 3



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

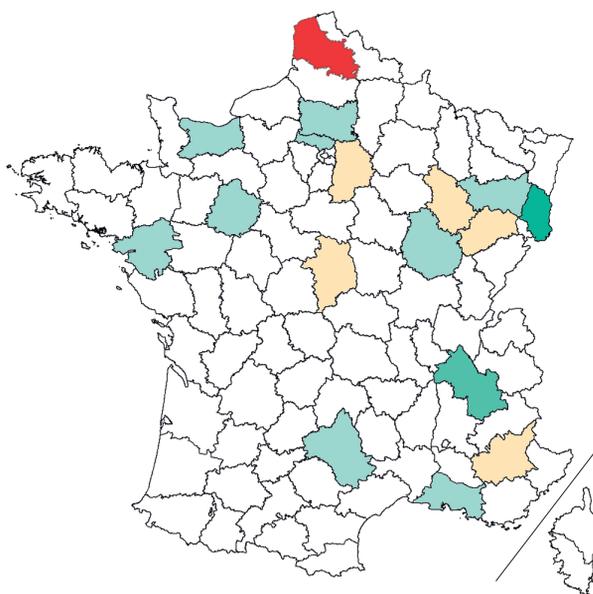
Le cerf sika

Cervus nippon



© C. Saint-Andrieux

Prélèvements départementaux



Réalisations hors parcs et enclos

- Données non communiquées
- Attributions mais pas de réalisation
- Espèce absente ou non chassée
- 1 – 10
- 11 – 25
- 26 – 50

Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total réalisations* : 90
Prélèvement départemental moyen : 5**
Prélèvement départemental médian : 2,5

* Les prélèvements du Pas-de-Calais ont été estimés à partir de leurs données d'attribution et du taux de réalisation national moyen.

** la moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution sur cette saison.

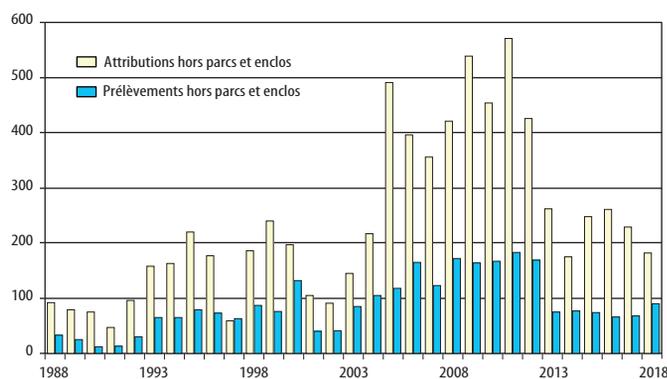
Apparition (par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron, le Calvados, la Côte-d'Or et la Sarthe.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : le Loiret-Cher, le Lot, le Bas-Rhin et la Seine-et-Marne.

Progression sur 1 an : + 32,4 %
Progression sur 10 ans : x 0,5
Progression sur 20 ans : x 1,2

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 10 animaux dans deux départements : le Haut-Rhin (40) et l'Isère (22).



Source : réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Pour en savoir plus



Réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC
 e-mail : reseau.ongules-sauvages@oncfs.gouv.fr

Christine Saint-Andrieux
 ONCFS
 Au bord du Rhin
 67150 Gerstheim
 Tel : 03 88 98 47 48

Aurélie Barboiron
 ONCFS
 18, rue Principale
 67290 La-Petite-Pierre
 Tel : 03 88 71 41 09